Bonjour,
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l’acheteur COLLEGE HENRI GAMALA situé sur la commune de LE COLLET DE DEZE.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.
Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Sauté de veau 12Kg (réponse le 04/11/2026 au plus tard) – Livraison le : 06/11/2026 - 2 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison le matin

Date limite de remise des offres :

04/11/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.
Le Pouvoir Adjudicateur choisit l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (Prix raisonnable) – 60%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (1 intermediaire) – 40%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :
Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n’ayant pas fourni l’ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE HENRI GAMALA
- Marie-Cécile MICHON
- ROUTE NATIONALE
- 48160 LE COLLET DE DEZE
- Responsable des achats : Eva SOARES
- Téléphone : 04 66 45 50 43
- Courriel : gest.0480002s@ac-montpellier.fr

Recours

En cas de difficultés sur l’interprétation ou l’exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l’amiable des litiges pouvant s’élever entre elles.
Toutefois, dans l’hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif : Tribunal Administratif de Nîmes